

L'Université Le Havre Normandie a dans sa stratégie internationale mis la priorité sur la mobilité internationale : mobilité sortante pour étudier un semestre ou une année à l'étranger, mobilité entrante concernant l'accueil des étudiants internationaux.

### QU'EST-CE QUE LA MOBILITÉ ENCADRÉE ?

La mobilité d'études encadrée consiste à effectuer une partie de son cursus universitaire à l'étranger pour un stage ou pour études.

Un accord entre l'entreprise ou l'université d'accueil de l'étudiant, et l'université Le Havre Normandie (ULHN) établit le cadre juridique nécessaire à la réalisation de la mobilité. Les mobilités en entreprise sont régies par une convention de stage. Celles pour études se réalisent dans le cadre des accords d'échange Erasmus+ avec nos partenaires Européens, de conventions bilatérales avec nos partenaires hors Erasmus et dans le cadre de programmes de mobilité (ISEP, BCI/PQÉE, Asia Exchange).

### LES 2 GRANDS PRINCIPES DE LA MOBILITÉ ENCADRÉE POUR ÉTUDES

- **Frais d'inscription payés à l'université le Havre Normandie uniquement**
- **Reconnaissance académique de la période d'études à l'étranger**

#### Frais d'inscription

L'étudiant.e en mobilité s'inscrit et acquitte ses droits d'inscription à l'Université Le Havre Normandie et non à l'université partenaire qui l'accueille. Les autres frais (logement, transport, visas, assurance santé, rapatriement, restauration, manuels, frais de participation à certains programmes) restent à la charge de l'étudiant.e

#### Reconnaissance académique

Les crédits ECTS (ou équivalent) acquis à l'étranger sont reconnus par l'université le Havre Normandie sur la base du contrat d'études précédemment signé et du relevé de notes transmis par l'université d'accueil. Pour valider un semestre, les étudiant.e.s doivent obtenir au moins 30 crédits ECTS (ou équivalent).

L'université d'accueil ne décerne pas de diplôme.

### LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Autorisation de départ selon schéma de mobilité de la composante à l'ULHN**
- **Niveau de langue**
- **Sélection par l'ULHN**

Il appartient aux l'étudiant.e.s de vérifier qu'ils.elles remplissent bien les conditions pour partir. Les **schémas de mobilité** sont disponibles au Service des relations internationales et sur le site web de l'université. Le **niveau de langue** requis par la majorité des universités d'accueil est le niveau B2 dans la langue d'enseignement. Il arrive qu'un niveau supérieur soit requis.